

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COLMAR - 6851 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/06/2024 - 3768 - 1999 B 00331 - 423 748 235 - A. Vogel Production

SARL A.VOGEL PRODUCTION

COMPTES ANNUELS

RCS COLMAR 423 748 235 - 1999 B 331

Bilan actif

1999 B 331

2024 13428

13 MAI 2024

Tribunal judiciaire
de Colmar

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	5 808	4 322	1 486	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	5 261		5 261	5 261
Constructions	502 327	413 931	88 396	96 814
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 310 972	883 713	427 259	524 623
Autres immobilisations corporelles	1 161 981	898 171	263 809	319 034
Immobilisations corporelles en cours	17 551		17 551	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	22 815		22 815	22 830
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 000		10 000	10 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 036 714	2 200 138	836 576	978 562
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	632 198		632 198	215 524
Autres créances	53 982		53 982	61 210
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	43 199		43 199	206 955
Charges constatées d'avance (3)	1 950		1 950	1 862
TOTAL ACTIF CIRCULANT	731 329		731 329	485 551
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 768 043	2 200 138	1 567 906	1 464 113
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

certifié
en fin

16

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	450 000	450 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	45 000	45 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	88 946	44 818
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	122 827	144 128
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	402 261	384 767
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 109 034	1 068 713
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	54 128	40 910
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	54 128	40 910
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	260 381	215 363
Dettes fiscales et sociales	113 613	107 377
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	30 750	31 750
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	404 744	354 490
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 567 906	1 464 113
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	404 744	354 490
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)		1 948 789	1 948 789	1 955 893
Chiffre d'affaires net		1 948 789	1 948 789	1 955 893
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				29 067
Autres produits			24 728	28 473
Total produits d'exploitation (I)			1 973 517	2 013 433
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			798 377	829 963
Impôts, taxes et versements assimilés			35 085	36 650
Salaires et traitements			516 533	525 871
Charges sociales			163 416	162 153
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			273 023	260 524
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			13 218	
Autres charges			1	110
Total charges d'exploitation (II)			1 799 653	1 815 270
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			173 864	198 163
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			1 623	888
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			1 623	888
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			1 623	888
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			1 623	888
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			175 487	199 051

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	8 820	
Sur opérations en capital	15	72 366
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	8 835	72 366
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	15	70 991
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	17 494	19 397
Total charges exceptionnelles (VIII)	17 509	90 387
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-8 674	-18 021
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	43 987	36 902
Total des produits (I+III+V+VII)	1 983 975	2 086 687
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 861 149	1 942 560
BENEFICE OU PERTE	122 827	144 128
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe légale

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A.VOGEL PRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 567 906 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 122 827 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 2 ans
- * Constructions : 5 à 30 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 7 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 30 ans
- * Matériel de transport : 4 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 4 ans
- * Matériel informatique : 2 à 4 ans
- * Mobilier : 5 à 6 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisions.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.20 %
- Taux de croissance des salaires : décroissance moyenne
- Taux de rotation du personnel : turn over moyen
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : Table INSEE 2022

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 216	2 592		5 808
Immobilisations incorporelles	3 216	2 592		5 808
- Terrains	5 261			5 261
- Constructions sur sol propre	502 327			502 327
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 247 024	63 947		1 310 972
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 010 583	40 983		1 051 566
- Matériel de transport	17 801			17 801
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	86 635	5 979		92 614
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		17 551		17 551
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 869 631	128 460		2 998 091
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	22 830		15	22 815
- Prêts et autres immobilisations financières	10 000			10 000
Immobilisations financières	32 830		15	32 815
ACTIF IMMOBILISE	2 905 677	131 052	15	3 036 714

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 216	1 106		4 322
Immobilisations incorporelles	3 216	1 106		4 322
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	405 513	8 418		413 931
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	722 401	161 312		883 713
- Installations générales, agencements aménagements divers	703 351	94 838		798 189
- Matériel de transport	17 801			17 801
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	74 833	7 348		82 181
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 923 899	271 916		2 195 815
ACTIF IMMOBILISE	1 927 115	273 023		2 200 138

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 698 130 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 000		10 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	632 198	632 198	
Autres	53 982	53 982	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 950	1 950	
Total	698 130	688 130	10 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 450 000,00 euros décomposé en 4 500 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 21/04/2023.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	44 818
Résultat de l'exercice précédent	144 128
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	188 946
Affectations aux réserves	
Distributions	100 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	88 946
Total des affectations	188 946

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2023	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2023
Capital	450 000				450 000
Réserve légale	45 000				45 000
Report à Nouveau	44 818	88 946	88 946	44 818	88 946
Résultat de l'exercice	144 128	-144 128	122 827	144 128	122 827
Dividendes		100 000			
Provisions réglementées	384 767		17 494		402 261
Total Capitaux Propres	1 068 713	44 818	229 267	188 946	1 109 034

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	384 767	17 494		402 261
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	384 767	17 494		402 261
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		17 494		

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	40 910	13 218			54 128
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques					
et charges					
Total	40 910	13 218			54 128
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		13 218			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 404 744 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	260 381	260 381		
Dettes fiscales et sociales	113 613	113 613		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	30 750	30 750		
Produits constatés d'avance				
Total	404 744	404 744		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS FACT NON PARVENUES	30 661
DETTES PROV P/C.P.	43 619
CHARGES SUR CONGES A PAYER	15 103
ETAT CHARGES A PAYER	513
Total	89 896

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 950		
Total	1 950		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services		1 948 789	1 948 789
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL		1 948 789	1 948 789

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 16 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	3	
Ouvriers	12	
Total	16	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : A. VOGEL AG

Forme : SA

SIREN : 390715480

Au capital de : 5 000 000 Francs suisse

Adresse du siège social :

Grunaustasse 4

CH 9325 ROGGWILL

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 84 916 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 54 128 euros

A.Vogel Production
Société à responsabilité limitée au capital de € 450.000
5A, Rue Lavoisier - 68000 COLMAR
RCS COLMAR 423 748 235 – 1999 B 331

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 05 AVRIL 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
Le cinq avril à dix-huit heures,
l'associée unique de la société

« A.Vogel Production »

- La société A.VOGEL AG, Société de droit Suisse, ayant son siège social Grünaustrasse, Postfach 76, CH-9325 ROGGWIL TG (Suisse), représentée par Monsieur Bernhard BÄRTSCHI,

Associée unique de ladite société, propriétaire de la totalité des 4.500 parts sociales de € 100 chacune formant le capital social -

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis par Madame Anne FLIELLER gérante non associée.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

De la compétence ordinaire annuelle

- 1) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- 2) Affectation des résultats,
- 3) Mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- 4) Quitus à la gérance,

De la compétence extraordinaire

- 5) Lecture du rapport du commissaire à la transformation sur la situation de la société et sur l'évaluation des biens composant l'actif social de la Société et les éventuels avantages particuliers,
- 6) Transformation de la Société en Société par actions simplifiée ;
- 7) Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme ;
- 8) Nomination du Président de la Société ;

B5

- 9) Nomination des Directeurs Généraux ;
- 10) Pouvoirs à l'effet d'effectuer les formalités ;
- 11) Questions diverses.

PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que des explications complémentaires fournies verbalement par la gérante sur l'activité et les comptes de la société au cours de l'exercice, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de € 122.827.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023, soit la somme de € 122.827 augmentée du compte « REPORT A NOUVEAU » pour un montant de € 88.946 existant au bilan, soit la somme totale de € 211.773 de la manière suivante :

- La somme de € 100.000 à la distribution d'un dividende,
- Le solde de € 111.773 sur le compte « REPORT A NOUVEAU » qui s'établira ainsi à ce montant positif.

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à € 22,2222 par part. Il sera mis en paiement au siège social dès après la présente décision.

Les dividendes étant versés à l'associée unique personne morale et non-résidente fiscale en France, ne pourront bénéficier de l'abattement de 40 %.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons qu'il a été procédé à la distribution des dividendes suivants au cours ou au titre des trois derniers exercices sociaux :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes par part	Autres revenus distribués	
2020	€ 22,2222		
2021	€ 22,2222		
2022	€ 22,2222		

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles L 223-19 du Code de Commerce, l'associée unique prend acte des conventions qui se sont poursuivies ou qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la société et l'associée unique ou entre la société et la gérante non associée. Ces conventions seront portées au registre des décisions de l'associée unique.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique,
donne à la gérante quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DE LA COMPETENCE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME RESOLUTION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire à la transformation sur la situation de la Société et sur l'évaluation des biens composant l'actif social de la Société et les éventuels avantages particuliers établi conformément aux dispositions des articles L 223-43 et L 224-3 du Code de commerce, constate que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social, approuve expressément cette évaluation et constate l'absence d'avantage particulier au profit d'associés ou de tiers.

SIXIEME RESOLUTION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire à la transformation sur la situation de la Société et sur l'évaluation des biens composant l'actif social de la Société et les éventuels avantages particuliers, établi conformément aux dispositions des articles L 223-43 et L 224-3 du Code de commerce, et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide, en application des dispositions des articles L 223-43 et L 227-3 dudit Code de commerce, de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour.

Sous sa forme nouvelle, la Société sera régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur concernant les Sociétés par actions simplifiées et par les nouveaux statuts ci-après établis.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La dénomination de la Société, son objet, sa durée et son siège social restent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de € 450.000. Il sera désormais divisé en 4.500 actions de € 100 chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui seront réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales à raison de Une action pour Une part.

Les fonctions de gérante exercées par Madame Anne FLIELLER prennent automatiquement fin ce jour du fait de la transformation.

SEPTIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en Société par actions simplifiée adoptée sous les résolutions précédentes, l'associée unique adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts régissant la Société sous sa nouvelle forme et dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

HUITIEME RESOLUTION

L'associée unique décide qu'elle exercera les fonctions de Président de la société pour une durée indéterminée.

Le Président dirige la Société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts à l'associé unique ou à la collectivité des associés.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'associée unique, conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts sociaux, donne mandat à :

- Monsieur Bernhard BÄRTSCHI,
de nationalité suisse,
demeurant à 8570 WEINFELDEN (SUISSE), Thurfeldstrasse 16 –
- Monsieur Olivier MAURER,
de nationalité française,
demeurant à 68170 RIXHEIM, 14, rue des Vignes -

d'assister le Président en qualité de Directeurs Généraux, et ce, pour une durée qui ne pourra excéder celle des fonctions du Président.

Messieurs Bernhard BÄRTSCHI et Olivier MAURER, Directeurs Généraux, disposeront des mêmes pouvoirs de direction que le Président. En particulier, Messieurs Bernhard BÄRTSCHI et Olivier MAURER sont habilités à représenter la société à l'égard des tiers. Ils peuvent notamment représenter la société en justice ainsi que devant toute administration.

Toutefois, dans leurs rapports avec la Société et sans que ces restrictions soient opposables aux tiers, les Directeurs Généraux ne pourront réaliser les opérations suivantes qu'avec l'autorisation préalable de l'Associé Unique :

- a. Achats, ventes, apports ou échanges d'immeubles de droits réels ou de fonds de commerce ou d'éléments de fonds de commerce,
- b. Constitution d'hypothèques, de gages et nantissements, notamment de nantissements sur le fonds de commerce, de garanties, de cautionnements sur les biens mobiliers et immobiliers de la société et constitutions de sûretés réelles de toute sorte,
- c. Acquisitions ou cessions de biens d'équipement pour une valeur supérieure à 60.000 Euros HT,
- d. Conclusion de baux de toute sorte,
- e. Constitution ou liquidation de sociétés filiales, de succursales ou agences, prise de participation, fusions et scissions et toute aliénation ou disposition de droits sociaux dans d'autres entreprises,
- f. Opérations d'investissements ou installations de matériel nouveau, lorsqu'elles sortent du cadre des opérations courantes d'entretien,
- g. Octroi de cautions et autres garanties au nom de la société,
- h. Etablissement ou révocation des procurations générales,
- i. Participer à un procès ou une procédure d'arbitrage, tant en demande qu'en défense ainsi qu'intervenir à toutes solutions transactionnelles,
- j. Modifications essentielles dans les relations juridiques avec les sociétés du groupe,
- k. Toute mesure ne ressortant pas de l'activité habituelle de la société.
- l. Conclusion de tout contrat d'agent commercial dès lors que la commission moyenne dépasse 15 % - Au-delà de ce montant, une double signature est nécessaire,
- m. Signature de tous accords relatifs à des prêts et toute demande et octroi de crédits d'un montant supérieur à € 25.000 – Au-delà de ce montant, une double signature est nécessaire -
- n. Signature de tous contrats engageant la société pour un montant supérieur à € 60.000 HT – Au-delà de ce montant, une double signature est nécessaire,

Par ailleurs, l'ensemble des opérations réalisées par les Directeurs généraux d'un montant supérieur à € 60.000 devront recueillir la double signature soit du Président et du Directeur Général, soit de deux Directeurs Généraux.

Sous réserve de limitations de pouvoirs d'ordre interne, Messieurs Bernhard BÄRTSCHI et Olivier MAURER peuvent sous leur responsabilité consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés notamment représenter la Direction Générale auprès du Comité Social et Economique, Banques, etc ...

L'éventuelle rémunération du mandat social de Messieurs BÄRTSCHI et MAURER sera fixée ultérieurement. Cependant, les frais professionnels leur seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Messieurs Bernhard BÄRTSCHI et Olivier MAURER ont déclaré dès avant ce jour accepter les fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

DIXIEME RESOLUTION

L'associée unique décide que la durée de l'exercice en cours, qui sera clos le 31 Décembre 2024, n'a pas à être modifiée du fait de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée.

Les comptes dudit exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions prévues aux nouveaux statuts et fixées par les dispositions du livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

L'associée unique statuera sur ces comptes conformément aux règles édictées par les nouveaux statuts et les dispositions du Livre deuxième du Code de commerce applicables aux sociétés par actions simplifiées.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés et répartis suivant les dispositions statutaires de la Société sous sa forme de Société par actions simplifiée.

ONZIEME RESOLUTION

L'associée unique, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée.

DOUZIEME RESOLUTION

L'associée unique,
confère tous pouvoirs à tout porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet de faire le nécessaire partout où besoin sera et notamment auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

A.VOGEL AG

Monsieur Bernhard BÄRTSCHI

Avec la mention « LU ET APPROUVE – Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Lu et approuvé - Bon pour acceptation des
fonctions de Président

B. Bartschi

Monsieur Bernhard BÄRTSCHI avec la mention « LU ET APPROUVE – Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Lu et approuvé - Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général

B. Bartschi

Monsieur Olivier MAURER avec la mention « LU ET APPROUVE – Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Lu et approuvé - bon pour acceptation
des fonctions de Directeur Général

Madame Anne FLIELLER

